

## Espace, temps, frontière

Claude Raffestin

Volume 18, Number 43, 1974

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/021174ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/021174ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

### ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Raffestin, C. (1974). Espace, temps, frontière. *Cahiers de géographie du Québec*, 18(43), 23–34. <https://doi.org/10.7202/021174ar>

### Article abstract

The boundary is a reality which is analysed using an approach which stresses three inter-acting factors : relations, space and time. These factors constitute the fundamental elements of a field of interactions through which the boundary and its functions are re-defined. Four models are developed and subsequently tested.

A change in the boundary or in its functions may affect either the System of relations, the space factor or the time factor. The System of relations structures time and space which interact positively and negatively thus forming what might be termed a spatio-temporal envelope outside the control of the members of a society but up on which members are individually or collectively dependent.

A first attempt to test the hypothesis has been made using four examples. The delimitation of a European type boundary in southern Tunisia and the modification of the Belgian-German boundary near Eupen have shown how the establishment of a new boundary or the re-defining of an existing one can affect the relational System and hence the socially operating time-structure which it determines. It has been further possible to show that changes in the fiscal function of the boundary determined by the Belgian government produced changes in the relational System and in spatio-temporal organization. The case of the Geneva region frontier similarly supports the hypothesis though it is the time structure which is modified first, followed by the space structure.

Lastly the Ticinese emigration of the middle of the last century showed how the time structure could be modified first, followed by the relational System and, finally, by space.

# ESPACE, TEMPS ET FRONTIÈRE

par

**Claude RAFFESTIN**

*Professeur à l'université de Genève*

## 1. Introduction

Dans la perspective classique de la géographie, l'idée de la frontière phénomène essentiellement, sinon exclusivement spatial, a longtemps prévalu. De cette conception, il est résulté de remarquables études qui, tout en accumulant une information factuelle considérable et précieuse, n'ont pas réussi, faute d'une problématique d'ensemble, à élaborer puis à vérifier des hypothèses de portée générale. Au fond, il a manqué, dans la plupart des cas, un cadre théorique qui aurait permis de valoriser l'information rassemblée. C'était une situation courante et somme toute banale dans la géographie humaine jusqu'à ces dernières années. La géographie politique n'y a donc pas davantage échappé et l'analyse des frontières est demeurée assez traditionnelle.

Paradoxalement, le regain d'intérêt pour les frontières et la nécessité de les appréhender d'une manière nouvelle sont à rechercher dans les mouvements d'intégration, dans l'exacte mesure où les communautés économiques et politiques se trouvaient devant l'obligation de mieux connaître les zones d'articulation des États qui les composaient. On s'est avisé alors que la frontière pouvait avoir des effets multiples et variés et qu'elle était bien plus un fait social qu'un fait spatial *sensu stricto*. Cette idée diffuse dans la littérature géographique n'a véritablement été explicitée qu'au cours de ces vingt dernières années. Lorsque Gottmann écrit que si l'on déplace la frontière, les conditions de vie changent pour les hommes qui appartiennent au secteur remanié, n'affirme-t-il pas explicitement que la frontière est un fait éminemment social<sup>1</sup> ? Sans doute, nous voyons, dès lors, s'ouvrir de nouvelles directions de recherche d'une part et s'élargir les possibilités d'analyse d'autre part. Mais, si tel est le cas, cette mise en évidence du caractère social de la frontière implique la prise en considération du concept de temps qui complète celui d'espace. En tant que fait social, la frontière est donc un fait spatio-temporel.

---

<sup>1</sup> GOTTMANN, Jean (1952) *La politique des États et leur géographie*. Paris. p. 121.

Certes, l'explicitation du temps en géographie n'est pas, à vrai dire, tout à fait nouvelle mais il est aisé, cependant, de remarquer que l'analyse géographique prend rarement en charge, simultanément et sur un même plan, ces deux dimensions de l'espace et du temps<sup>2</sup>. Ce sont surtout quelques historiens, tel Braudel, qui ont attiré l'attention : « qu'il s'agisse du passé ou de l'actualité, une conscience nette de cette pluralité du temps social est indispensable à une méthodologie commune des sciences de l'homme »<sup>3</sup>. Bien qu'on découvre ici cette préoccupation fondamentale de mettre à jour un point de repère théorique, en l'occurrence la trame plastique du temps nécessaire à l'interprétation, il n'est pas évident que cette tentative ait eu tout le retentissement souhaitable ni non plus qu'elle ait eu une signification exempte d'équivoques pour les sciences humaines. La raison est à chercher dans la définition même du temps social esquissée par Braudel : « cette durée sociale, ces temps multiples et contradictoires de la vie des hommes, qui ne sont pas seulement la substance du passé, mais aussi l'étoffe de la vie sociale actuelle »<sup>4</sup>. Effectivement, le concept demeure flou et en conséquence difficile à manier. À cela, rien d'étonnant si l'on sait que « le temps est la chose du monde peut-être la plus utilisée et la moins connue. Cela tient sans doute à ce qu'on peut la rencontrer sans discontinuité apparente, donc sans l'apercevoir »<sup>5</sup>. Comment, dans ces conditions, intégrer le temps dans l'analyse de la frontière et des problèmes frontaliers ? Comment lui restituer sa place dans une description géographique ? La question, nous semble-t-il, peut être partiellement résolue en recourant à une nouvelle problématique que nous exposerons mais auparavant nous allons nous efforcer d'analyser les deux concepts d'espace et de temps. Ensuite nous tenterons de redéfinir la frontière et ses fonctions à travers cette nouvelle problématique dont nous tirerons des hypothèses que nous essaierons de vérifier en prenant quelques exemples. D'entrée de jeu, nous tenons à souligner non seulement le caractère expérimental mais encore inachevé et par conséquent critiquable de notre démarche.

## 2. Espace et temps

Plusieurs travaux ont renouvelé l'analyse de l'espace, au cours des deux dernières décennies, dans les différentes écoles de géographie mais surtout dans l'école anglo-saxonne. Aborder l'espace et le temps en géographie humaine c'est postuler d'emblée un troisième terme : l'homme. En effet, c'est ce dernier qui signifie l'espace et le temps. L'homme, sous-entendu le représentant d'une collectivité, grâce à son autonomie, peut entrer en relations aléatoires avec son milieu et par conséquent son action débouche sur une structuration de l'espace et du temps à disposition<sup>6</sup>. Notre

<sup>2</sup> Cf. GEORGE, Pierre (1967) Le temps géographique. *Cahiers de géographie de Québec*, 11 (24) : 469-477.

<sup>3</sup> BRAUDEL, Fernand (1969) *Écrits sur l'histoire*. Paris. p. 43.

<sup>4</sup> BRAUDEL, Fernand, *Ibid.*, p. 41.

<sup>5</sup> WALLIS, Robert (1966) *Le temps quatrième dimension de l'esprit*. Paris. p. 13.

<sup>6</sup> VENDRYES, Pierre (1973) *Vers la théorie de l'homme*. Paris, 283 p.

problématique est donc commandée par le triangle dynamique : homme, espace, temps. Or cette problématique est par essence relationnelle et de ce premier triangle, on en déduit immédiatement un second qui, par rapport à une société, sera constitué par un budget-relations, un budget-espace et un budget-temps. Le budget-relations est, en quelque sorte, l'ensemble des relations qu'un groupe a choisi d'entretenir avec son milieu et qui sont conditionnées par les divers codes à disposition à un moment donné. Nous qualifierons d'espace opératoire et de temps opératoire ces deux dimensions structurées et conditionnées par la réalisation du système de relations. Ceci dit, l'espace et le temps opératoires, bien que modelés par le système de relations, exercent un effet de *feed-back* sur celui-ci.

L'espace opératoire, à chaque séquence relationnelle, est bien entendu présent dans sa globalité mais il n'est pas perçu, ni non plus vécu par l'homme totalement au cours d'une action. C'est pourquoi, il s'avère absolument nécessaire de mettre en évidence les aspects phénoménologiques de l'espace avec lesquels l'homme est susceptible d'être confronté au moment d'une relation spécifique. L'espace opératoire n'est d'abord qu'un support, une surface, en principe, finie et parfaitement repérable. Ce support est donc définissable par des dimensions et une situation qu'elle soit absolue et/ou relative. L'espace apparaît encore comme contenant des propriétés ou des attributs « naturels » ou « culturels », c'est-à-dire « donnés » ou « créés ». Si ces propriétés sont également en nombre fini, l'homme ne fait pas vraiment l'expérience de ce caractère puisque si l'on considère les choses d'un point de vue synchronique une collectivité ne mobilise ou n'exploite qu'une partie des attributs donnés d'une part et ne crée que ceux nécessaires à la réalisation de son projet social d'autre part. La nature et l'importance de ce projet social étant conditionnées par les codes socio-culturels, socio-économiques et socio-politiques qui sont des dépôts, des accumulations de savoir-faire, donc finalement des structures. L'espace est encore distance et, à cet égard, présente une signification tout à fait particulière relativement au besoin fondamental de mobilité. Enfin, l'espace est porteur de signes que la collectivité apprend à déchiffrer et sans lesquels ses membres ne seraient pas en mesure de s'orienter, donc d'entretenir des relations. Sans les signes et les moyens de les lire on ne pourrait pas échapper au caractère labyrinthique de l'espace.

Selon les relations que l'homme décide d'entretenir, il est confronté avec un ou plusieurs des aspects de l'espace opératoire alors même que tous sont présents. En d'autres termes, son action détermine au niveau de la perception et du vécu des latences. L'espace opératoire est donc l'espace structuré par un système de relations propre à chaque société.

Symétriquement, se pose le problème du temps opératoire qui peut être défini comme celui de l'action ou si l'on préfère celui des relations. C'est donc moins la nature du temps qui nous préoccupe que les contenus du temps. Il s'agit bien ici, en fait, de ce temps social qui résulte de la

trame des activités humaines. Gaston Berger l'a bien montré, dans l'action, le temps n'est pas intéressant en lui-même, ce qui l'est ce sont les tâches à accomplir : « la mesure du temps consiste à comparer la vitesse de certains travaux »<sup>7</sup>. Ainsi, nous construisons le temps opératoire à partir de certains rythmes parce que la « vie sociale, elle aussi a ses rythmes propres »<sup>8</sup>. Ces rythmes dépendent du système de relations choisi, encadré par un système de croyances et d'habitudes. Les contenus du temps sont définis par les grands types de relations que l'homme entretient avec une situation donnée. Pour simplifier, on distinguera un temps de la production, un temps de l'échange, un temps de la consommation et un temps de la gestion qui sont suffisamment larges pour recouvrir à peu près tous les types de relations. Le temps opératoire est donc le temps structuré par un système de relations propre à chaque société.

Ainsi, toute collectivité se construit un champ relationnel organisé dans une enveloppe spatio-temporelle dans laquelle le temps et l'espace sont en correspondance et apparaissent indissolublement liés. Cette liaison est la conséquence de la relation qui pour se réaliser structure simultanément l'espace et le temps. C'est pourquoi, on peut faire l'hypothèse que dans le champ relationnel, l'espace et le temps opératoires se font et se défont ensemble.

Si l'on admet, par ailleurs, l'idée du *feed-back* de l'enveloppe spatio-temporelle sur le système de relations, on peut faire l'hypothèse d'une variation concomitante des trois termes du triangle dynamique. Si le budget-relations est modifié, en raison d'un changement du projet social, par exemple, le temps et l'espace devront être adaptés pour que les nouvelles relations soient possibles. Mais la modification peut affecter directement l'espace ou encore le temps comme dans le cas d'un remaniement de la frontière et de ses fonctions et cela risque de provoquer des mutations dans le budget-relations.

Si l'on développe ce qui précède, on peut établir quatre modèles d'hypothèses résumés par les schémas de la figure 1.

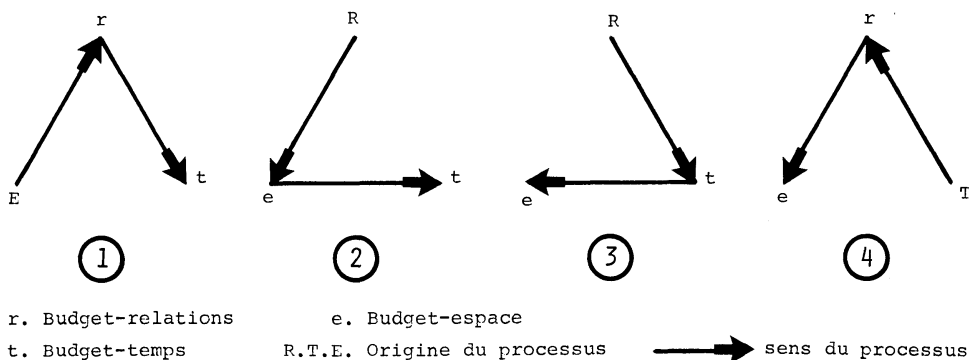
Dans le premier modèle, c'est le budget-espace qui est modifié en priorité, puis le budget-relations et enfin le budget-temps. Nous verrons que cette modification de l'espace est la conséquence, dans le cas présent, de la création d'une frontière nouvelle ou du déplacement d'une frontière ancienne. Dans le deuxième et le troisième modèles, c'est le budget-relations qui est affecté en priorité avec ensuite retentissement sur le budget-temps et/ou sur le budget-espace. Enfin, dans le quatrième modèle, c'est le budget-temps qui est d'abord modifié. Dans ces trois derniers modèles, on peut faire l'hypothèse que les processus sont déclenchés par des changements

---

<sup>7</sup> BERGER, Gaston (1964) *Phénoménologie du temps et prospective*. Paris. pp. 171-172.

<sup>8</sup> PUCELLE, Jean (1972) *Le temps*. Paris. p. 31.

Figure 1



survenant dans les fonctions de la frontière. Ces modèles constituent des champs relationnels dans lesquels il y a variation corrélative des termes qui les composent. Cette variation n'est pas simultanée mais successive et à cet égard il faut réserver le problème de la longueur du processus qui est, selon les circonstances, plus ou moins importante.

### 3. Frontières et fonctions

Toute société organisée tend à s'approprier un territoire à l'intérieur duquel elle s'efforce de réaliser son programme social. Même en l'absence d'une organisation politique très élaborée, la nécessité d'une délimitation, voire d'une démarcation de ce territoire, s'impose. L'exécution et la gestion du projet social suppose donc la possession de la souveraineté territoriale définie par un système de frontières fixant des bornes au champ relationnel. Mais dans ces conditions et en raison même de ces relations qui se transcrivent dans le temps et l'espace, la frontière ne délimite pas seulement un territoire sensu stricto mais bien davantage une enveloppe spatio-temporelle, c'est-à-dire tout à la fois un aménagement du temps et de l'espace opératoires, lieu de la réalisation d'un système de relations. Même dans les cas où la frontière n'a pas encore fait l'objet d'une fixation selon les procédures traditionnelles, l'enveloppe spatio-temporelle est soulignée par des zones ou des marges d'une certaine épaisseur. La frontière, en créant une sorte de « bocage politique », isole relativement les collectivités les unes des autres et donc détermine des disjonctions qui n'intéressent pas seulement l'espace mais encore le temps. Certes, la frontière semble exercer, apparemment, une influence plus directe sur l'espace que sur le temps mais il ne faut pas oublier les fonctions. En effet, la frontière lorsqu'elle est pourvue de fonctions exerce aussi une influence directe sur le temps de l'action. C'est pourquoi nous ferons l'hypothèse que si la frontière est susceptible d'agir sur les deux faces de l'enveloppe spatio-temporelle c'est parce qu'elle est pourvue de fonctions. À la limite, on pourrait prétendre que la frontière sensu stricto agit directement sur la partie spatiale de l'enveloppe et que les fonctions intéressent la partie temporelle. Cette dis-

inction peut paraître artificielle et trop tranchée mais il est possible de l'éclairer et de la légitimer par l'exemple de la Suisse d'avant 1848 et d'après 1848. Avant 1848, la Suisse est une confédération d'États délimitée par des frontières pourvues de fonctions qui par un jeu complexe de contrôles et d'interdictions régularisent et protègent les activités donc les rythmes du temps social. Après 1848, les frontières sont défonctionnalisées et commence alors une période d'homogénéisation du temps social, c'est-à-dire qu'à des différences inter-sociétales d'origine socio-politique se substituent des différences intro-sociétales d'origine socio-économique.

Si nous considérons les choses d'un point de vue cinématique, on constate que l'apparition ou le déplacement d'une frontière se traduit, au premier chef, par des phénomènes de diastole ou de systole de l'espace pour une collectivité donnée. En d'autres termes, il y a augmentation ou diminution de la surface du support à disposition, gain ou perte de certaines propriétés de l'espace par rapport à la situation antérieure et enfin modification des distances absolues et relatives. Dans la mesure où les nouvelles conditions de l'espace opératoire ne permettent plus de réaliser les relations impliquées par le projet social, le budget-relations s'en trouve affecté et son remaniement implique une réorganisation du temps de la collectivité.

Essayons de vérifier ces hypothèses à travers quelques exemples. Sans entrer dans trop de détails, on peut considérer le cas des confins Saharo-tripolitains si minutieusement analysés par A. Martel. Ce dernier a parfaitement mis en évidence que : « les conditions d'établissement de la frontière tuniso-tripolitaine rythment l'évolution générale du Sud-tunisien de 1881 à 1911 »<sup>9</sup>. Pourquoi ? Parce que la France désire une frontière bien délimitée, donc relativement rigide et par conséquent très disjonctrice, pour lui permettre de protéger ses possessions maghrébines où elle est en train d'instaurer une enveloppe spatio-temporelle de type colonial caractérisée par une économie primaire d'exportation. Sans doute, comme Martel l'a fort bien montré : « la politique de la France en Tunisie n'est donc pas d'expansion, mais d'affermissement »<sup>10</sup>, mais il y a une volonté de contrôler et d'organiser des conquêtes à l'européenne et cela va se traduire par le bornage de la frontière. Cette délimitation territoriale va rompre un ensemble géographique qui, « dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle encore s'étendait des Syrte aux Atlas marocains, entre les plaines ou les montagnes littorales et le véritable désert »<sup>11</sup>. Ainsi le bédouin tunisien n'est plus libre de se déplacer ou de se fixer dans ces steppes comme dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La fixation de la frontière en provoquant une contraction du support introduit une discontinuité et une disjonction qui cassent des itinéraires et par conséquent affaiblissent ou tarissent purement et simplement

<sup>9</sup> MARTEL, André (1965) *Les Confins Saharo-Tripolitains de la Tunisie (1881-1911)*. 2 tomes, Paris. p. 347, t. 2.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 348, t. 2.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 355, t. 2.

les flux qui les empruntaient. La fixation de la frontière a donc affecté essentiellement deux choses : le support et la distance qui étaient nécessaires à la réalisation de plusieurs relations bédouines. Celles-ci devenant impossibles, le temps de relation des bédouins est affecté et par là même c'est une part fondamentale de l'existence qui est sans objet : « En 1911, le bédouin tunisien n'est plus qu'un semi-nomade . . . »<sup>12</sup>. Dès lors, on constate que : « L'interdiction de franchir la frontière implique sinon la fin d'un genre de vie, du moins le déclin irréversible d'une conception de vivre »<sup>13</sup>. Autrement dit, l'intrusion européenne, dans cette Afrique du Nord, est symbolisée, en l'occurrence, par l'apparition de frontières délimitées « qui brisent le cadre mental de la vie bédouine avant que la supériorité de l'occupant en ait entamé les fondements économiques »<sup>14</sup>, ce qui conduit à la destruction d'une enveloppe spatio-temporelle. Si l'on reprend les trois éléments du champ relationnel, on remarque que l'espace opératoire est affecté, puis les relations, et enfin le temps opératoire nécessaire à la réalisation de ces dernières. Dans ce cas, il s'agissait de l'apparition d'une frontière mais le schéma est également significatif dans le cas d'une modification de faible amplitude.

L'exemple en est fourni par le remaniement, en 1919, de la frontière entre l'Allemagne et la Belgique. La région d'Eupen, qui possédait une industrie drapière dont les traditions remontaient au XV<sup>e</sup> siècle, a été, après la première guerre mondiale, incorporée à la Belgique. La frontière, en coupant Eupen de l'Allemagne, sectionna les liens économiques avec celle-ci<sup>15</sup>. Ce modeste remaniement de la frontière mit brutalement en cause tout le budget-relations de la collectivité d'Eupen. Dans la mesure où les échanges avec l'Allemagne étaient taris sans compensation du côté belge, le temps de la production était menacé. Malgré des mesures transitoires qui facilitèrent jusqu'en 1924 un certain écoulement de marchandises vers l'Allemagne, la crise ne fut pas évitée. Les relations n'étant plus possibles comme par le passé il en résulta une réorganisation du temps opératoire en ce sens que la population dut chercher ailleurs des occasions de travail. Les propriétés de l'espace industriel se modifièrent par la disparition de toute une série d'entreprises. Là encore cet exemple ressortit à notre premier modèle qui rend compte d'une modification successive de l'espace, des relations et du temps.

Jusqu'à maintenant, nous avons testé uniquement le premier modèle, c'est-à-dire celui dans lequel la dynamique du champ relationnel était commandée par une modification spatiale. Comment le budget-relations et le budget-temps peuvent-ils être à l'origine de transformations ? C'est là qu'il faut faire intervenir les fonctions de la frontière.

<sup>12</sup> MARTEL, André, *Ibid.*, p. 355, t. 2.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 354, t. 2.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 355, t. 2.

<sup>15</sup> Cf. VAN WETTERE-VERHASSELT, Yola (1965) Les frontières du Nord et de l'Est de la Belgique. *Revue belge de géographie*, Bruxelles, 89, pp. 171-173.



Ces fonctions nous apparaissent généralement sous leur aspect le plus négatif puisqu'elles visent à contrôler, à restreindre, à interdire et même parfois à exclure. En fait, ce caractère négatif est souvent plus apparent que réel en ce sens qu'une mesure de contrôle ou d'interdiction possède souvent une finalité positive. Ceci dit, c'est certainement à travers l'analyse des fonctions que l'on saisit le mieux les problèmes relationnels et temporels relativement à la frontière. Considérons les principales fonctions de la frontière.

La fonction légale signifie, entre autres, qu'en deçà d'une ligne politique prévaut un ensemble cohérent d'institutions et de normes qui règlent et encadrent les activités d'une société. Les relations et par conséquent aussi le temps sont structurés par des codes. La fonction fiscale, pour autant qu'elle n'ait pas pour objectif essentiel, sinon exclusif, d'alimenter un budget, joue un rôle dans la politique économique. La fonction de contrôle de portée très générale intéresse toutes sortes de politiques spécifiques, telle celle d'émigration et d'immigration par exemple. Ainsi, la fonction légale intéresse très directement le temps de la gestion, la fonction fiscale est significative par rapport au temps de la production, à celui de l'échange et à celui de la consommation. La fonction de contrôle intéresse tout à la fois le temps de la gestion et celui de l'échange. En d'autres termes, ces fonctions peuvent être interprétées comme contribuant à faciliter l'intégration du temps opératoire de la collectivité aménagé en fonction d'un certain budget-relations.

Là encore nous allons essayer de vérifier nos hypothèses. On sait que dans le Limbourg belge, la fabrication des cigares est née de l'initiative néerlandaise<sup>16</sup>. Ce serait la conséquence, après 1830, de l'érection d'une barrière douanière entre la Belgique et les Pays-Bas. Les firmes néerlandaises, pour échapper aux taxes à l'importation, s'implantèrent en Belgique. Par la fonction fiscale, les Belges menaçaient en quelque sorte les relations d'échanges des Néerlandais et le temps de la production de ces derniers risquait d'être compromis. C'est pourquoi, les firmes néerlandaises s'implantèrent de l'autre côté de la frontière en introduisant sur le territoire belge de nouvelles propriétés industrielles par la création d'usines. La population belge trouvant là des occasions de travail s'adapta à un nouveau temps opératoire créé par cette industrie nouvelle. La fonction fiscale mise en place par les Belges a en quelque sorte amplifié la distance entre les centres de production néerlandais et le marché de consommation. Cet exemple ressortit au modèle II c'est-à-dire avec une modification du budget-relations, puis du budget-espace et enfin du budget-temps.

Le cas de la région franco-genevoise va nous permettre d'illustrer le modèle III. On sait qu'en 1815 et 1816, la France et la Sardaigne avaient

---

<sup>16</sup> VAN WETTERE-VERHASSELT, *op. cit.*, p. 154.

accepté la création de zones franches autour de Genève pour désenclaver économiquement ce nouveau canton Suisse. À ces petites zones, s'était ajouté en 1860, après l'annexion de la Savoie à la France, un vaste territoire couvrant une superficie de 3 790 km<sup>2</sup> et dont la population atteignait 350 000 habitants, en chiffres ronds. Cette grande zone formait un ensemble économique compact à l'intérieur duquel Genève bénéficiait de franchises, sans aucune restriction quantitative, qui lui permettaient de s'approvisionner en produits agricoles d'une part et d'écouler les biens de son industrie et de son commerce d'autre part. Au fond, si les frontières existaient, sur le plan économique elles étaient parfaitement défonctionnalisées au bénéfice réciproque des Français et des Genevois. Les événements consécutifs à la première guerre mondiale conjugués avec un article du traité de Versailles et une décision unilatérale de la France, vont mettre en question tout le système des zones. Or, si la France avait le droit de supprimer la Grande zone, il n'en allait pas de même des zones de 1815 et 1816. Le statut de ces dernières fut rétabli en 1934, à la suite d'un arrêt rendu par la Cour permanente de Justice internationale de la Haye mais, en fait, ces zones ne retrouveront jamais leur signification antérieure en raison du contexte économique de l'époque. C'est pourquoi, les relations qui s'étaient nouées dans la région franco-genevoise en un peu plus d'un demi siècle ont été très brutalement sectionnées. La disparition ou plus exactement l'impossibilité de réaliser les relations antérieures a retenti sur le temps de l'échange. La crise fut d'autant plus grave pour Genève qu'elle s'est combinée avec les effets de la crise mondiale de 1920 et avec ceux de la grande dépression de 1929. Au sens strict du terme, les frontières n'ont pas bougé mais elles ont été fortement fonctionnalisées d'où la disparition de courants d'échanges et l'obligation de reconversions difficiles. L'espace économique en a été finalement modifié, bien que légèrement, du côté français comme du côté genevois par la disparition de certaines firmes. Il est intéressant de noter, pour conclure, que cette ancienne rupture n'a véritablement jamais été surmontée et les relations franco-genevoises sont demeurées jusqu'à nos jours pathologiques.

Pour terminer, nous allons aborder un problème de nature plus démographique qui illustrera le modèle IV de nos hypothèses. Il s'agit d'un exemple emprunté à l'émigration tessinoise. On pourra saisir comment une modification des fonctions de la frontière consécutive à des événements politiques va mettre en question le budget-temps d'une collectivité. Au milieu du siècle dernier, la Lombardie était sous souveraineté autrichienne et à la suite d'une insurrection ayant éclaté à Milan le 6 février 1853, la frontière fut fermée du côté suisse. Le gouverneur autrichien Radetzki interpréta cette révolte comme étant l'œuvre de Mazzini alors installé à Lugano<sup>17</sup>. Immédiatement la frontière avec le Tessin fut rendue imper-

---

<sup>17</sup> Cf. PERRÉ, Maurice Edmond (1950) *Les colonies tessinoises en Californie*. Lausanne, p. 24 et 75.

méable et les Tessinois installés dans le royaume lombard-vénitien furent expulsés. On estime, d'après les rapports officiels, que 6 212 Tessinois furent les victimes de cette mesure. C'était énorme pour un canton pauvre en regard de ses 128 000 habitants. Ainsi, un groupe important fut atteint dans ses activités et ses ressources. Le temps opératoire d'une partie de la collectivité tessinoise était vidé de ses contenus, c'est-à-dire destructuré. Cela a retenti sur les relations du Tessin qui a dû en imaginer d'autres pour trouver du travail à ses habitants. Cette rupture a été en partie compensée du côté de la Suisse et la Confédération a bien organisé quelques travaux pour employer les chômeurs mais cela s'est avéré insuffisant.

À ce blocus qui dura deux ans, à cette fermeture drastique de la frontière, les Tessinois répondirent par l'émigration transocéanique. D'après Perret, c'est dans le Val Maggia et en Léventine que l'enthousiasme pour l'émigration fut le plus grand. Le mouvement prit bientôt une telle importance que les autorités éprouvèrent le besoin de l'encadrer. D'abord encouragée, même financièrement, l'émigration prit une grande ampleur et l'on assista à une véritable modification du projet social. Lorsqu'en 1855, les Tessinois purent retourner en Lombardie, on s'empressa de prendre des mesures restrictives à l'émigration outre-mer qui commençait à priver le pays de forces jeunes. À long terme, l'espace tessinois a été modifié par l'abandon des terres et de l'habitat. Ainsi l'émigration tessinoise qui a commencé par une rupture du temps opératoire s'est étendue au budget-relations qui a été remanié et finalement l'espace opératoire lui-même a été touché. Sans doute, l'émigration tessinoise à long rayon de courbure existait avant 1853 mais c'est véritablement la fermeture de la frontière du côté italien qui l'a accélérée d'une manière considérable.

#### 4. *Conclusion*

Au terme de ces pages trop succinctes, nous allons tenter de fournir les éléments d'une appréciation critique de la problématique relationnelle que nous avons esquissée et sur la base de laquelle nous avons posé la question de la frontière en tant que fait social.

Il n'est sans doute pas superflu de dire que cette problématique qui est le produit d'une « intuition organisée », demeure rudimentaire dans la mesure où elle n'est pas fondée sur une théorie de la relation qui reste à élaborer dans le cadre de la géographie humaine. Cette théorie n'est évidemment indispensable que dans la mesure où l'on est prêt à accepter l'hypothèse selon laquelle l'enveloppe spatio-temporelle est structurée par un système de relations. Cette hypothèse parfaitement recevable est au cœur de la géographie des comportements et Paul Claval s'est même employé, dans son dernier ouvrage sur les Principes de géographie sociale (Paris 1973), à lui apporter un commencement très remarquable de vérification.

Cependant, notre démarche évoluant encore dans le monde fluide des hypothèses, on est en droit de s'interroger sur son intérêt. Celui-ci nous semble résider dans la nature même des éléments retenus pour définir le champ relationnel. On aura aisément remarqué que la relation, l'espace et le temps sont les éléments fondamentaux qui se retrouvent à l'origine de toute action humaine parce qu'ils sont constitutifs de cette action. Ils ne sont certes pas les seuls à intervenir mais ils sont toujours présents. Dès lors, si l'un ou l'autre de ces trois termes est aliéné c'est quelque chose d'essentiel qui est mis en cause dans une collectivité. Nous avons montré dans les pages qui précèdent comment la frontière était susceptible d'aliéner les relations, l'espace ou le temps et par là même de menacer l'autonomie d'un groupe humain. C'est pourquoi, la problématique relationnelle, toute imparfaite qu'elle est encore, peut non seulement servir de cadre interprétatif aux effets de frontière, dans le détail desquels nous nous sommes volontairement abstenu d'entrer trop avant, mais encore servir d'instrument critique des mouvements de la frontière.

Finalement cette problématique, en prenant en compte les facteurs constitutifs de toute action humaine, laisse entrevoir des possibilités de généralisation. Ne serait-ce pas déjà un mérite virtuel non négligeable ?

## RÉSUMÉ

**RAFFESTIN, Claude : Espace, temps et frontière**

La frontière est un fait social qu'on a cherché à analyser à partir d'une problématique qui met l'accent sur trois facteurs en interaction : les relations, l'espace et le temps. Ces facteurs constituent les éléments fondamentaux du champ relationnel en rapport avec lequel la frontière et ses fonctions ont été redéfinies. De cette problématique élémentaire ont été tirés quatre modèles d'hypothèses qui ont ensuite été testés.

Une modification de la frontière ou de ses fonctions peut affecter soit les relations, soit l'espace, soit enfin le temps. Les relations structurent l'espace et le temps qui se font et se défont ensemble et forment, en raison même de cela, ce qu'on peut appeler une enveloppe spatio-temporelle susceptible d'être aliénée par rapport aux membres d'une société.

L'esquisse d'une vérification a été amorcée à partir de quatre exemples. La délimitation d'une frontière de type européen dans le Sud-tunisien et le remaniement de la frontière belgo-allemande dans la région d'Eupen ont montré comment l'apparition ou le déplacement d'une frontière pouvait affecter les relations et par suite le temps opératoire structuré par elles. La prise en considération d'un changement de la fonction fiscale par le gouvernement belge a permis d'illustrer la modification des relations, de l'espace et du temps. Le cas de la région franco-genevoise illustre la même hypothèse mais avec modification d'abord du temps opératoire et ensuite de l'espace opératoire. Enfin l'émigration tessinoise du milieu du siècle dernier a montré comment le temps opératoire pouvait d'abord être touché puis les relations et finalement l'espace.

**MOTS-CLÉS : Géographie politique, frontières, espace opératoire, temps opératoire, budget-relations, budget-espace, budget-temps, champ relationnel, fonction.**

**Frontière belgo-allemande, frontière franco-genevoise, Tessin, Sud-tunisien.**

## ABSTRACT

**RAFFESTIN, Claude : Space, Time and Boundary**

The boundary is a reality which is analysed using an approach which stresses three inter-acting factors : relations, space and time. These factors constitute the fundamental elements of a field of interactions through which the boundary and its functions are re-defined. Four models are developed and subsequently tested.

A change in the boundary or in its functions may affect either the system of relations, the space factor or the time factor. The system of relations structures time and space which interact positively and negatively thus forming what might be termed a spatio-temporal envelope outside the control of the members of a society but up on which members are individually or collectively dependent.

A first attempt to test the hypothesis has been made using four examples. The delimitation of a European type boundary in southern Tunisia and the modification of the Belgian-German boundary near Eupen have shown how the establishment of a new boundary or the re-defining of an existing one can affect the relational system and hence the socially operating time-structure which it determines. It has been further possible to show that changes in the fiscal function of the boundary determined by the Belgian government produced changes in the relational system and in spatio-temporal organization. The case of the Geneva region frontier similarly supports the hypothesis though it is the time structure which is modified first, followed by the space structure.

Lastly the Ticinese emigration of the middle of the last century showed how the time structure could be modified first, followed by the relational system and, finally, by space.

**KEY WORDS : Political Geography, Boundaries, Operational Space, Operational Time, Relations Budget, Space Budget, Time Budget, Relational Field, Function. Germany-Belgium Boundary, Geneva-France Boundary, Southern Boundary of Tunisia, Tessin.**